

Monsieur Claude Wiseler

Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 13 août 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur.

Le 10 août 2026, un puissant séisme de magnitude 7,4 a frappé la Colombie, causant des victimes et d'importants dégâts dans plusieurs régions du pays.

De telles catastrophes naturelles soulèvent également la question de l'assistance et de l'information destinées aux ressortissants luxembourgeois qui séjournent ou résident dans les territoires concernés. À cet égard, le ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur dispose notamment de la plateforme « *Lëtzebuurger am Ausland* » (LamA), qui permet aux ressortissants luxembourgeois de déclarer leur lieu de séjour et leurs coordonnées afin de faciliter une prise de contact et une assistance consulaire en cas d'urgence ou de crise.

En Colombie, le Luxembourg est représenté diplomatiquement par l'Ambassade royale des Pays-Bas à Bogotá, tandis que l'Ambassade du Royaume de Belgique à Bogotá constitue le poste compétent pour les affaires consulaires luxembourgeoises.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

1. Quelle est la procédure générale appliquée par le ministère lorsqu'une catastrophe naturelle majeure survient dans un pays tiers où se trouvent des ressortissants luxembourgeois ? Quels critères déterminent notamment l'activation de dispositifs particuliers de gestion de crise, la prise de contact proactive avec les ressortissants concernés ou, le cas échéant, l'organisation d'une assistance au départ ou d'un rapatriement ?
2. Par quels moyens les ressortissants luxembourgeois présents dans une zone touchée sont-ils informés en cas d'urgence ? Le ministère recourt-il notamment à des courriels, appels téléphoniques, SMS ou autres canaux de communication sur la base des données communiquées via LamA ? Comment le ministère procède-t-il à l'égard des ressortissants qui n'ont pas préalablement déclaré leur séjour ?
3. Concernant plus précisément le récent séisme en Colombie, de combien de ressortissants luxembourgeois présents dans le pays le ministère avait-il connaissance avant le séisme du 10 août 2026 ? Monsieur le Ministre pourrait-il indiquer, dans la mesure où les données disponibles le permettent, le nombre de ressortissants connus comme étant présents en Colombie la veille du séisme, au moment de celui-ci et dans les 72 heures qui ont suivi, en distinguant, si possible, les résidents permanents des personnes en séjour temporaire et les personnes enregistrées via LamA ?

4. Combien de ces personnes ont été contactées par les services du ministère ou par une représentation diplomatique ou consulaire après le séisme ? Combien de ressortissants ont, de leur côté, sollicité une assistance ? Le ministère a-t-il connaissance de ressortissants luxembourgeois blessés, portés disparus ou autrement directement affectés par la catastrophe ?
5. Quelles démarches concrètes ont été entreprises par le ministère depuis le 10 août 2026 afin de s'assurer de la situation des ressortissants luxembourgeois présents en Colombie et de leur transmettre les informations et recommandations nécessaires ? Une permanence particulière, une procédure de recensement ou un autre dispositif d'urgence ont-ils été activés ?
6. Étant donné que l'Ambassade du Royaume de Belgique à Bogotá est compétente pour les affaires consulaires luxembourgeoises, celle-ci est-elle intervenue à la suite du séisme pour le compte du Luxembourg ? Dans l'affirmative, quelles mesures a-t-elle prises et de quelle manière la coordination avec les services luxembourgeois et les autorités colombiennes a-t-elle été organisée ? Quel rôle l'Ambassade royale des Pays-Bas à Bogotá, qui assure la représentation diplomatique du Luxembourg en Colombie, a-t-elle joué dans ce contexte ?
7. Enfin, dans quelle mesure les dispositifs d'information et d'assistance en situation de crise concernent-ils également les personnes résidant habituellement au Luxembourg sans posséder la nationalité luxembourgeoise lorsqu'elles se trouvent temporairement à l'étranger ? Une coordination est-elle, le cas échéant, assurée avec les représentations consulaires de leur pays de nationalité ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Ricardo Marques

Député

